

Gestion des PFMP - Communiquer avec le chef d'entreprise

Guide d'entretien avec le chef d'entreprise et le tuteur : présenter l'apprenant et ses besoins.

Contexte

1 Lors de la PFMP, le tuteur qui accueille l'apprenant devient de fait un membre de l'équipe éducative. A ce titre, il doit être considéré comme un partenaire à privilégier et il est nécessaire de s'assurer que celui-ci ait bien connaissance des difficultés, des points forts et des besoins du jeune qu'il va encadrer.

Il revient alors à l'équipe pédagogique d'inciter la famille et/ou l'apprenant lui-même à avoir une discussion ouverte avec le tuteur sur les besoins et les difficultés rencontrées par le jeune. Mais il incombe aussi à l'équipe pédagogique d'informer celui-ci des difficultés et des besoins du jeune qu'il s'apprête à accueillir.

Il ne s'agit pas de violer l'intimité du jeune, de faire état de sa pathologie (cela relève du secret médical et seule la famille et l'apprenant s'il est majeur, peuvent le lever), mais il s'agit de faire preuve d'honnêteté face au tuteur et de présenter le jeune sous l'angle de ses difficultés, de ses points forts et de ses besoins.

Cette discussion est nécessaire d'une part, dans souci d'honnêteté envers un partenaire à respecter, d'autre part dans un souci de mise en sécurité de l'apprenant. En effet, l'établissement scolaire est responsable de la sécurité affective et physique des apprenants qu'il accueille et se doit donc de tout mettre en œuvre pour la garantir.

Objectif du guide

Le guide d'entretien qui suit vous propose une trame de discussion à suivre ou à adapter, avec des liens vers des outils que vous pourrez donner au tuteur afin de faciliter l'accompagnement du jeune.

Attention : Bien entendu, tous les apprenants à besoins éducatifs particuliers, en fonction de leurs difficultés, de leurs points forts et de leurs besoins, n'auront pas forcément besoin d'un suivi renforcé pendant leur période de formation en milieu professionnel. Il s'agira pour les équipes éducatives de déterminer, en fonction de la situation de chacun d'entre eux, si cet entretien avec le tuteur est nécessaire ou pas.

Gestion des PFMP

Communiquer avec le chef d'entreprise

Guide d'entretien avec le chef d'entreprise et le tuteur : présenter l'apprenant et ses besoins

Cet entretien avec le chef d'entreprise et/ ou le tuteur doit avoir lieu si possible avant la signature de la convention.

2

Lors de l'entretien :

- ▶ Rappeler le but du stage, ses attendus en terme de capacités visées.
- ▶ Informer le chef d'entreprise et/ou le tuteur, recueillir son consentement « éclairé » et lui donner les outils nécessaires à l'accompagnement du jeune, c'est-à-dire :
 - présenter l'apprenant : présenter ses points forts puis ses difficultés (en terme d'apprentissage, de motricité, etc..) (sans évoquer la pathologie du jeune) ;
 - si le jeune est accompagné par un AESH, expliquer le rôle de l'AESH, les modalités de son intervention sur le lieu de stage et les périodes où l'AESH sera présent. Lui indiquer que ces informations seront données dans la convention de stage (**Fiche Outil 5 « Annexe à la convention de stage »**) ;
 - expliquer au chef d'entreprise et/ou le tuteur quelles dispositions il peut mettre en place pour accompagner au mieux l'apprenant (ex : donner une seule consigne à la fois, planifier les tâches..). Eventuellement, mettre à sa disposition un document avec des conseils pour l'aider à accompagner au mieux l'apprenant ou tout autre outil qui pourrait lui être utile (**Fiche Outil 3 : « Conseils pour un accueil et un accompagnement adaptés »**, **Fiche Outil 4 « Carnet de correspondance »**).
 - Dédramatiser, rassurer.
- ▶ Lui expliquer qu'il peut refuser d'accueillir l'apprenant s'il ne s'en sent pas capable.
- ▶ Lui expliquer les modalités de suivi : visite de l'enseignant-référent du stage, période de(s) visite(s), personne à contacter si problème, carnet de liaison ou de stage...

Auteurs : Hervé LIPP, ENSFEA, Laure SEIGNAC- DURET, réseau national inclusion, BAEVS, DGER